

AVENANT : N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)***COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX**

Pôle Ressources & Conseil

Direction des Systèmes d'information

2b esplanade Charles De Gaulle

33076 BORDEAUX Cedex

Tél : 05.56.93.67.37

Fax : 05.56.99.87.58

Mel : dsi@cu-bordeaux.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant : APPIA

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Montant initial du marché : Marché à bons de commande compris entre un minimum de 60 000 € HT et un maximum de 180 000 € HT.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre »			

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

PRÉAMBULE

Le 22/08/2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a notifié à la société APPIA un marché relatif à la fourniture d'un outil de gestion des autorisations d'occupation du sol (AOS) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Ce marché était décomposé en 2 lots, respectivement relatifs à la fourniture du logiciel et sa maintenance.

Le marché n° 06/163U concernant le lot 1 est forclos.

Le marché n°06/164U concernant le lot 2 a une durée de 48 mois à compter de l'admission du logiciel. Cette dernière ayant été prononcée le 04/08/2007, le marché se termine donc le 03/08/2011.

CONSIDÉRANT QUE :

- suivant une décision du 23/09/2009 de la société OPÉRIS, société mère et associée unique de la société APPIA, il a été prononcé la dissolution de cette dernière et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société OPÉRIS, en application de l'article 1844-5 3^{ème} alinéa du Code Civil
- cette dissolution confusion a fait l'objet d'une publication légale insérée dans le journal « L'écho de l'Ouest » en date du 16/10/2009.

ARTICLE 1

Le dit marché est transféré à la société OPÉRIS qui l'accepte, avec tous les droits, charges et obligations qu'il comporte.

ARTICLE 2

Dans le marché mentionné ci-dessus, il convient de remplacer les renseignements d'ordre administratif concernant APPIA par les renseignements suivants :

Société : OPÉRIS

Forme : Société par actions simplifiées

Capital : 1 000 000,00 Euros

Siège social : 1-3 rue de l'Orme Saint-Germain 91160 CHAMPLAN

Immatriculée au : registre du commerce et des sociétés d'ÉVRY

N°identification SIRET : 453-874-687 00024

Coordonnées bancaires :

Titulaire du compte : OPÉRIS

Banque : BNP PARIBAS

Code banque : 30004

Code guichet : 00684

N°compte : 00010110002

Clé RIB : 30

ARTICLE 3 - Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à sa notification.

ARTICLE 4 - Dispositions diverses et clause renoncatoire

Toutes les autres clauses du marché susmentionné demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

À _____, le _____

À Bordeaux, le _____

OPÉRIS
Le Président
Ahmad NASSIR POUR
(signature)

La CUB*(signature)*

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

À _____, le _____

Date de mise à jour : 07/11/2002